

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MARS 2014 A 20 HEURES 30

Présents : Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD. Messieurs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, BRILLAUD, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI, ODIN et PONTACQ.

Absent : Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD).

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 20 février 2014 est soumis au vote.

Madame BERNAUD rapporte une remarque de Monsieur RIVIERE signalant qu'il n'a pas précisé, lors de cette dernière réunion, que 2 poteaux étaient penchés au port mais que plusieurs poteaux étaient tordus dans tous les sens. Madame BERNAUD rapporte une remarque de Monsieur RIVIERE tenant à signaler, concernant les propos de Monsieur GABORIT sur l'état de la route du Cassard, lui reprochant une intervention tardive, que ce n'est pas lui qui est adjoint en charge de la voirie mais bien Monsieur GABORIT. Avec ces 2 précisions, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Raphael SARRAZIN, Percepteur de Blaye, et le remercie pour sa présence pour cette réunion, essentiellement consacrée au vote des divers comptes administratifs.

1) **Vote des comptes administratifs 2013, des comptes de gestion du Percepteur 2013 et des affectations de résultats sur 2014**

➤ **BUDGET GÉNÉRAL**

- **Compte administratif 2013**

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement:	671.469,03 €
Dépenses de fonctionnement:	633.252,35 €
Résultat de l'exercice:	+ 38.216,68 €

Recettes d'investissement:	202.580,34 €
Dépenses d'investissement	313.940,44 €
Résultat de l'exercice:	- 111.360,10 €

Madame le Maire se retire.

Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2013 au vote.

Le compte administratif 2013 est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Compte de gestion de Monsieur le Percepteur**

Mr SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif.

Il est adopté à la majorité.

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) s'abstient.

- **Affectation de résultat**

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée

Celle-ci est adoptée à la majorité ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2013 :	+ 38.216,68 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	+ 123.125,79 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2013 :	+ 161.342,47 €

Résultat d'investissement 2013 :	- 111.360,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	+ 113.882,79 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2013 :	+ 2.522,69 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	52.352,78 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	11.049,00 €
Soldes des restes à réaliser au 31/12/2013 :	- 41.303,78 €

Il y a donc un besoin de financement en investissement de 38.781,09 €.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit:

Report en recettes d'investissement 2014 :	2.522,69 €
Besoin de financement pour 2014 :	38.781,09 €
Report en recettes de fonctionnement 2014 :	122.561,38 €

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

➤ **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Compte administratif 2013**

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	45.774,33 €
Dépenses d'exploitation :	61.339,47 €
Résultat de l'exercice :	- 15.565,14 €
Recettes d'investissement :	172.728,73 €
Dépenses d'investissement :	29.130,53 €
Résultat de l'exercice :	+ 143.598,20 €

Madame le Maire se retire.

Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2013 au vote.

Le compte administratif 2013 est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Compte de gestion de Monsieur le Percepteur**

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif.

Il est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Affectation du résultat**

Monsieur BERNARD présente l'affectation du résultat proposée.

Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2013 :	- 15.565,14 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2013 :	+ 19.065,81 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2013 :	+ 3.500,67 €
Résultat d'investissement 2013 :	+ 143.598,20 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	- 128.855,92 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2013 :	+ 14.742,28 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2013 :	+ 12.824,10 €

Il n'existe donc pas de besoin de financement en investissement.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit:

Report en section d'investissement 2014 :	+ 14.742,28 €
Besoin de financement pour 2014 :	0,00 €
Report en recettes d'exploitation 2014 :	+ 3.500,67 €

Le solde des provisions à fin 2013 s'établit à 50.000 €, provisions qui devraient être utilisées pour les travaux à prévoir sur le réseau d'assainissement en 2014.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

➤ **BUDGET PORT**

- **Compte administratif 2013**

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	16.141,10 €
Dépenses d'exploitation :	10.787,60 €
Résultat de l'exercice :	+ 5.353,50 €
Recettes d'investissement :	40.797,33 €
Dépenses d'investissement :	3.443,88 €
Résultat de l'exercice :	+ 37.353,45 €

Madame le Maire se retire.

Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2013 au vote.

Le compte administratif 2013 est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Compte de gestion de Monsieur le Percepteur**

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif.

Il est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Affectation de résultat**

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée.

Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2013 :	+ 5.353,50 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	+ 15.881,72 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2013 :	+ 21.235,22 €
Résultat d'investissement 2013 :	+ 37.353,45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	+ 9.846,32 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2013 :	+ 47.199,77 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	137.526,12 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	51.750,00 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/13 :	- 85.776,12 €

Il y a donc un besoin de financement en investissement de 38.576,35 €.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit:

Report en recettes d'investissement 2013 :	47.199,77 €
Report en recettes d'exploitation 2013 :	0,00 €
Besoin de financement (recette investissement) :	21.235,22 €

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

➤ **BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- **Compte administratif 2013**

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement :	16.736,07 €
Dépenses de fonctionnement :	10.119,14 €

Résultat de l'exercice :	+ 6.616,93 €
Recettes d'investissement :	103.885,87 €
Dépenses d'investissement :	69.710,88 €
Résultat de l'exercice :	+ 34.174,99 €

La section d'investissement présente des montants inhabituels du fait des travaux et des subventions liés au salon de coiffure.

Madame le Maire se retire.

Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2013 au vote.

Le compte administratif 2013 est adopté à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Compte de gestion de Monsieur le Percepteur**

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif.

Il est adopté, à la majorité.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

- **Affectation de résultat**

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée.

Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2013 :	+ 6.616,93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	+ 4.868,86 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2013 :	+ 11.485,79 €
Résultat d'investissement 2013 :	+ 34.174,99 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2012 :	- 45.000,07 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2013 :	- 10.825,08 €

Il n'y a pas de restes à réaliser mais il existe un besoin de financement en investissement de 10.825,08 €.

La transposition budgétaire s'établit comme suit:

Report en section d'investissement 2013 :	déficit : - 10.825,08 €
Besoin de financement pour 2014 (recette investissement) :	10.825,08 €
Report en recettes de fonctionnement 2014 :	660,71 €

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) s'abstient.

Monsieur SARRAZIN est invité à commenter l'ensemble des données comptables et financières. Il précise que la situation financière de la commune est tout à fait satisfaisante sur les 4 budgets, même si, de manière exceptionnelle et compte tenu des travaux importants réalisés, le budget du port et le budget "développement économique" sont un peu plus "serrés" que d'habitude. La capacité d'autofinancement de la commune reste sensiblement identique à celle existant à la fin de l'exercice 2012 et l'endettement de la commune qui était de 607.740 € en 2008, puis de 441.704 € en 2013, a été ramené à 400.376 € au 31/12/2013.

Le report en fin d'exercice, qui était de 133.340 € à la fin de l'exercice 2008, puis de 123.125 € à la fin de l'exercice 2012, est de 122.561 € au 31/12/2013, ce qui traduit une certaine stabilité dans la situation financière de la commune.

Monsieur SARRAZIN confirme que la situation est plutôt bonne sur Plassac malgré un contexte économique général difficile sur la Haute Gironde. Une discussion s'engage au sujet des bases d'imposition relativement élevées sur la commune par rapport aux communes voisines, ce qui est compensé par des taux d'imposition assez faibles mais ce qui pénalise la commune auprès du SMICVAL, par exemple.

D'une manière générale, Monsieur le Percepteur souligne la bonne qualité du travail exercé par le secrétariat de la commune, alors que cette année 2013 a été marquée par la nécessité de procéder à de nombreuses régularisations.

Monsieur SARRAZIN répond aux diverses questions posées par les élus du Conseil municipal puis quitte la séance.

2) **Redevance occupation domaine public 2014 France Télécom**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il s'agit d'une redevance acquittée par France Télécom à la commune pour l'occupation du domaine public (aérien ou enterré). Il n'y a aucun changement par rapport à l'an dernier et, compte tenu du linéaire de lignes, la somme à percevoir par la commune s'élève à 701 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que la redevance due à la commune par France Télécom soit fixée à la somme de 701 € et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires pour percevoir cette somme.

3) **Amis du Vieux Plassac : demande de subvention exceptionnelle pour 2014**

Madame le Maire signale au Conseil municipal que l'association des Amis du Vieux Plassac a formulé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, dont le programme reste à définir. Elle propose d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € comme ce fut le cas récemment pour d'autres associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à la majorité**, d'allouer à l'association des Amis du Vieux Plassac une subvention exceptionnelle de 500 € à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire. Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) vote contre.

4) **Autorisations de dépenses en investissement avant le vote du budget**

Madame le maire propose au Conseil d'accepter certaines dépenses d'investissement, lesquelles doivent faire l'objet d'un vote spécifique, les divers budgets primitifs 2014 n'ayant pas encore été adoptés.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, **à la majorité**, l'engagement d'une dépense de 1.558,51 € TTC pour l'achat de divers matériels et équipements à l'Ecole (vélos, bac à albums ...etc.)
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, **à la majorité**, l'engagement d'une dépense de 2.436,60 € TTC pour l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique (PACK I MAGNUS) pour les services de l'état civil, les listes électorales, les transferts informatisés des délibérations en sous-préfecture ou la dématérialisation des paiement des mandats et des titres, dépense incluant des séances de formation.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à la majorité**, l'engagement d'une dépense de 916,02 € TTC pour l'acquisition d'un poste informatique DELL.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à la majorité**, l'engagement d'une dépense de 931,20 € HT pour divers travaux de menuiserie à la boulangerie (**budget "développement économique"**).

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Madame BERNAUD) vote contre ces 4 dépenses d'investissement.

5) **Questions diverses**

- **Port**

Madame le Maire fait part au Conseil du mécontentement de Monsieur JOHANNE, riverain du port, sur la réalisation des travaux. Une rencontre sera organisée avec ce dernier pour envisager les solutions à apporter. Madame le Maire indique également au Conseil que quelques personnes ont soulevé l'éventuelle dangerosité de certains équipements, notamment des bancs. La question sera abordée avec le maître d'œuvre. Monsieur BERNARD signale que la prochaine réunion aura lieu jeudi prochain à 14 heures, les travaux de pose de passerelle devant être terminés pour cette date.

Par ailleurs, il est précisé que les travaux d'enfouissement des réseaux devraient être terminés pour le 18 avril 2014 mais qu'un nettoyage de la place sera prochainement réalisé.

- **Bureau de vote**

Il est procédé au tableau de présence des élus pour la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections municipales. Madame le Maire indique que des candidats, se présentant sur la liste qu'elle conduit, ont demandé à faire partie de ce bureau de vote. Après discussion, le Conseil municipal décide, à la majorité, que ce bureau ne doit être tenu que par les élus actuels.

- **Cité Piron**

Sur question posée par Monsieur MICHEL, Madame le maire signale que le dossier est toujours en attente et qu'elle ne dispose pas d'informations récentes. Madame BODEI fournit quelques explications mais, d'une manière générale, le Conseil s'étonne de la façon dont ce projet est mené par BOUYGUES Immobilier.

- **Maison de retraite**

Madame le Maire précise au Conseil que l'acte sous seing privé a été signé pour la vente d'une parcelle communale.

- **Rythmes scolaires**

Monsieur BRILLAUD fait un rapide résumé du suivi de ce dossier. Il apparaît que 5 groupes de T.A.P. seront nécessaires, à priori sous la responsabilité de 3 agents municipaux et de 2 intervenants extérieurs sous le contrôle de la C.C.B. Un référent technique devra être désigné. Sur question de Madame BODEI, il est répondu que les activités proposées lors de ces T.A.P. ne sont pas encore définies et qu'elles sont toujours en cours de réflexion.

- **Jardins partagés**

Monsieur BRILLAUD soulève les difficultés liées à la présence de chèvres en liberté, causant des dégâts aux plantations. Madame le Maire confirme qu'une intervention a déjà été effectuée auprès des propriétaires mais en vain à ce jour. La pose d'une clôture, selon des modalités à préciser, est envisagée.

- **Tente de réception**

Madame BERNAUD soulève une question posée par Monsieur RIVIERE concernant l'acquisition de tentes de réception avec les fonds provenant de la soirée "Binuchards" Monsieur BOUSSARD répond que les fonds, soit environ 1.600 €, sont détenus provisoirement par l'association CORE ACCORD, que des devis ont été obtenus, qu'ils seront soumis à quelques présidents d'associations pour qu'une commande soit réalisée au plus vite.

- **Chemins communaux**

Monsieur ODIN signale la présence dérangeante de nombreux "quads" et motos sur des chemins communaux, occasionnant des dégâts à ces derniers, notamment à Graulet. La pose de barrières sera réalisée par les Services Techniques.

La séance est levée à 23 heures

